

# **La forêt, les Premières Nations du Québec et le paradigme autochtone du « développement durable équilibré »**

Amélie Girard, présentation du 27 août 2008

## **Introduction**

La foresterie québécoise traverse actuellement, une crise structurelle et idéologique importante. En réponse à cette crise, le gouvernement du Québec a mis sur pied, en 2003, une commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, communément appelée Commission Coulombe. Le mandat principal de cette Commission était de consulter les acteurs du milieu forestier afin de dresser l'état de la situation et de proposer des solutions. Cette commission servit de forum à différents groupes d'usagers de la forêt notamment les Premières Nations du Québec. Les mémoires qu'ils ont déposés à la Commission constituent une source documentaire importante qui permet de mieux comprendre la relation privilégiée mais complexe et non-monolithique que les Autochtones entretiennent avec la forêt.

Alors que deux tiers du territoire du Québec est majoritairement habités par des Autochtones, les études en développement régional n'abordent quasiment jamais la dynamique autochtone. À cet égard, la crise forestière est une illustration exemplaire de ce désintérêt, puisque la plupart des travaux ne se préoccupent que de la problématique des communautés forestières « euro canadiennes ». Or, depuis un certain temps plusieurs jugements, pensons par exemples à l'Arrêt *Delgamuukw* ou aux jugements *Haïda et Taku River*, confirment que les Autochtones sont des acteurs incontournables du développement régional. De plus, plus de 80 % des communautés des Premières Nations du Québec sont situées dans un milieu forestier. En ce sens, nous pourrions affirmer que la crise forestière est avant tout une crise autochtone, et que les enjeux menacent l'existence même de milliers d'Autochtones.

## **Le paradigme du « développement durable équilibré »**

Alors que les médias reproduisent régulièrement l'idée d'une perte identitaire, en présentant une représentation de l'Autochtone aux antipodes, de la victime à la menace, la « contemporanéité » de l'action autochtone actualise avec ce concept « moderne » de « développement durable équilibré » le rapport de sens entre les communautés autochtones et le territoire. Notez que l'emploi du concept de la contemporanéité que j'emprunte à Sylvie Poirier, une anthropologue, se distingue, du concept de modernité car celui-ci est selon moi, porteur d'une vision évolutionniste ; vision à laquelle je désire fortement me distinguer. La contemporanéité est ainsi perçue dans une perspective de continuum et non de rupture. L'analyse des différents mémoires que nous proposons a pour objectif de rendre compte de cette pluralité et de la participation des Premières Nations à la transformation conceptuelle du milieu forestier québécois. L'émergence des différents points de vue autochtones présentés, dans le cadre de la Commission permet de constater que les remises en question ne touchent pas que les structures et le mode de développement mais qu'elles s'inscrivent plus profondément au sein d'une vision du monde et du développement, spécifique, qui est le produit complexe d'une multitude de facteurs en interactions. La forêt est donc entendue comme un espace dialogique partagé par différents groupes d'acteurs.

Ainsi, loin d'être des sujets de l'histoire, les autochtones sont les acteurs de leur présent. L'hétérogénéité des stratégies développées par les communautés locales, qui dans le contexte de la crise forestière touchent notamment leur population et leur environnement, en sont autant d'exemples. Toutefois, il est impossible de négliger le fait que les bouleversements qui ont affecté le milieu forestier ont participé à la transformation du mode

et du milieu de vie de ces communautés. En conséquence, pour plusieurs Autochtones du Québec, qu'ils soient des acteurs politiques ou non, l'enjeu de la perte identitaire est une profonde préoccupation. À cet égard, les mémoires déposés auprès de la Commission Coulombe exposent un paradigme qui présente les Autochtones comme les protecteurs de la forêt<sup>1</sup>. Ils en seraient les défenseurs, non pas simplement parce qu'il s'agit d'une ressource à préserver pour les générations à venir, mais plutôt parce qu'elle constitue la matrice de leur culture.

### **Stratégies adaptées aux réalités locales**

En fait, afin d'orienter leur avenir l'engagement des communautés autochtones du Québec face au développement durable de leur territoire prend différentes formes ces dernières années. Comme les stratégies et les initiatives locales sont adaptées aux particularités et à l'appartenance culturelle ainsi qu'aux réalités territoriales de chaque groupe représenté, l'établissement d'une définition homogène et commune à tous du développement durable de la foresterie est écarté d'emblée par les Autochtones. Bien que ces derniers insistent grandement sur les dangers que représente l'industrie forestière pour les cultures autochtones, ceux qui se sont prononcés sur ce point estiment que l'utilisation des différentes ressources offertes par le milieu forestier n'est pas à écarter si elle s'inscrit dans une perspective de « développement durable équilibré ».

Cette position les distingue des autres acteurs du milieu forestier qui parlent tous de développement durable – sans pour autant adhérer à une définition commune du concept – alors que ces derniers proposent, à la place, un projet de société, le « développement durable équilibré ». Selon l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, cette forme de développement « répond [tout comme le développement durable] aux besoins présents sans compromettre les activités des générations futures à leur propre épanouissement » (IDDPNQL, 2006 : 11) mais sans pour autant définir des objectifs ou des principes normatifs qui s'appliqueraient à tous. Au contraire, l'Institut part du principe que chaque communauté et elle seule, connaît les besoins présents et à venir et que c'est donc au niveau communautaire que doivent être définies les stratégies. Ceci dit, il ne faudrait pas voir dans cette position une remise en cause du développement durable, au contraire, celui-ci est donc un élément fédérateur auquel adhèrent toutes les Premières Nations. Cette prise de position des Premières Nations met surtout en lumière que chez ces dernières, la cohésion sociale repose sur la reconnaissance du fait que chaque communauté constitue un groupe distinct mais participe simultanément à une dynamique globale, « en termes d'expériences, de récits, de souffrances et de réalisations » (Poirier, 2000 : 139). Certes, l'univers local n'est pas une simple manifestation de la globalité, toutefois « les réalités des mondes locaux et régionaux ne peuvent, plus être conceptualisé sans considérer les relations dialectiques et dialogiques entre le global et le local » (Poirier, 2004 : 8). La construction du concept de « développement durable équilibré » est en somme la manifestation de la réflexivité des Autochtones qui cherchent à agir sur le global afin de permettre au local de s'en émanciper (Martin, 2003). En somme, cette dé et re-territorialisation de l'action témoigne non pas d'une transformation dans la manière dont les Premières Nations conçoivent leur relation au territoire mais plutôt de leur capacité d'innover dans un contexte de crise du modèle de développement occidental.

---

<sup>1</sup> Certains mémoires rappellent aussi, que les Autochtones ne sont pas les propriétaires mais seulement les gardiens du territoire qu'ils occupent (Anicipanek, 2004 : 2) et qu'à ce titre, il est de leur devoir de protéger la forêt en sol autochtone (Hurons, 2004 : 2).

D'autre part, selon l'Institut, toute pratique de développement durable doit avant tout être développée en accord avec la préservation des activités « traditionnelles », des principes traditionnels de conservation et de respect de la nature; principes qui devraient compléter les techniques et les outils modernes de gestion de la forêt. Ainsi, le développement durable équilibré est à la fois conforme à la vision académique conventionnelle, car il intègre un équilibre entre les dimensions économiques, écologiques et sociales mais il comporte aussi une autre dimension celle de la reconnaissance des droits des Premières Nations. Le respect de leurs droits est en fait la condition aux trois autres, car sans le respect de leurs droits, qu'ils soient sociaux, politiques, juridiques ou économiques, aucune forme de développement ne peut réellement être durable. Les mémoires soumis à la Commission Coulombe partagent ainsi l'idée que la reconnaissance des droits et titres ancestraux doit constituer le point de départ de toute collaboration éventuelle. Affirmer que le développement ne peut être durable que s'il reconnaît les droits des Premières Nations est une manifestation du processus de renversement de la relation coloniale que les Autochtones ont initié depuis plusieurs décennies et dont le territoire est à la fois le cadre et l'objet. Un territoire d'abord défini (crise des projets hydroélectriques de la Baie-James) par les rivières qui font circuler le souffle de vie et aujourd'hui par les forêts qui en sont les poumons.

### **Le milieu forestier un espace sociopolitique**

Non seulement les mémoires déposés à la Commission Coulombe nous permettent-ils d'accéder à la vision que les Autochtones ont de la forêt et des menaces qui pèsent sur elle, mais elle nous permet aussi de mieux comprendre les modes de développement qu'ils souhaitent se donner. L'analyse révèle l'émergence de nouvelles stratégies locales qui transforment les modèles de gouvernance autochtones. Ainsi, les projets concrets proposés par les Autochtones favorisent, aujourd'hui, des partenariats, que ce soit sous forme de cogestion, en tant que partenaires de plein droit ou d'acteurs de premiers plans avec les compagnies forestières non-autochtones et les institutions publiques régionales. En somme, les positions des communautés participantes apparaissent multiples et complexes. Si la majorité des conseils ayant déposé un mémoire souhaite un partenariat ou une cogestion de la forêt, d'autres envisagent plutôt ce partenariat comme un état transitoire devant mener à l'autogestion. Notons, que pour ceux qui acceptent l'idée de la cogestion cela n'implique en aucun cas un renoncement aux valeurs autochtones, il s'agit en fait pour ces Premières Nations de s'impliquer dans la gestion forestière afin d'exercer une influence sur les pratiques. Ainsi, la reconnaissance du statut de Nation, qui engage un dialogue de « gouvernement à gouvernement » entre les communautés autochtones et l'État, n'est pas substituée aux partenariats. Le gouvernement québécois est d'ailleurs, largement sollicité de revendications, recommandations et manifestations de toutes sortes.

Cette nouvelle forme de participation au processus de gouvernance n'est pas déterminée par une stratégie de résistance mais plutôt d'engagement. Leur objectif étant de convaincre les autres partenaires de penser les activités forestières en termes d'écosystème dans lequel l'homme est partie prenante. Cette conception « du territoire intrinsèquement lié au peuple qui l'occupe et le crée » (Roué, 2003 : 686). Si bien que sur le fond, la vision de ceux qui privilégient la cogestion rejoint celle de ceux qui veulent l'autogestion. Tous souhaitent que la forêt soit considérée comme une partie d'eux et que l'usage qui en sera fait le soit autant pour le bien de l'homme que pour celui de la nature elle-même. Il ne faut donc pas considérer la protection de la nature comme antagoniste au développement mais voir les deux comme les deux faces d'un même projet. En somme, les Autochtones ne chercheraient pas tant à faire reconnaître leur titre ancestral sur le territoire pour affirmer qu'ils en sont propriétaires que pour utiliser celui-ci comme levier afin de pouvoir contrôler leur mode de

développement. En effet, le territoire autochtone doit être compris comme une matrice de culture et non pas un espace géographique qui aurait des frontières et des titres de propriété de sorte que la gouvernance autochtone a moins pour objet le territoire physique que le territoire en tant que source du mode et du milieu de vie autochtone (Guay et Martin, à paraître).

### **Le milieu forestier un espace socioéconomique**

Ce changement de stratégie des Autochtones va de pair avec une transformation des attitudes de certaines entreprises privées qui considèrent aujourd'hui, les Premières Nations comme des partenaires à part entière. L'exemple autochtone suggère aussi que la gouvernance de « type public-privé » présente, ainsi, une alternative contemporaine aux modèles de gouvernance plus conventionnels. D'autre part, l'application du concept de développement durable équilibré au sein de certaines communautés, ouvre un espace socioéconomique qui privilégie l'émancipation d'une « culture entrepreneuriale autochtone ». En effet, aujourd'hui, certains Autochtones considèrent que l'entrepreneuriat fait partie d'une stratégie globale du développement durable équilibré de la forêt, au même titre que les savoirs-faire et savoirs-être autochtones. Ceci dit, comme les mémoires le suggèrent les Premières Nations ne veulent toutefois pas de n'importe quel développement, mais veulent orienter les pratiques de manière à ce qu'elles soient adaptées à leurs besoins et à leurs aspirations culturelles, au sein duquel l'occupation du territoire par la pratique des activités traditionnelles est centrale.

### **Le milieu forestier un espace sociopédagogique**

Enfin, la vision des communautés autochtones du Québec du développement de leur territoire se fonde, en grande partie sur leurs savoirs-faire et leurs savoirs-être. La richesse et la diversité des savoirs autochtones étant maintenant reconnues par les Nations Unies, la légitimité des Premières Nations à participer de façon culturelle et non pas seulement économique au développement durable est de ce fait accrue. Le milieu forestier représente ainsi un espace sociopédagogique qui favorise la transmission de ces savoirs dans une perspective de préservation, tout en soutenant leur pertinence contemporaine (Berkes, 2006). Plusieurs projets, qu'ils soient institutionnels ou communautaires, nous pensons ici aux Forêts modèles où aux maintes activités organisées par les conseils ou les écoles, participent d'ailleurs à cette dynamique sociale. Sensible à l'importance de la transmission, la population de Mashteuiatsh partage par le biais de ses projets une réflexion sur la spécificité de leur modèle et sur la vitalité contemporaine de leurs savoirs ilnus.

### **Conclusion**

Nous suggérons donc que le développement durable équilibré est un élément fédérateur qui crée les conditions d'une culture, d'un avenir commun au sein duquel se retrouvent les différentes Premières Nations. Le partage d'un avenir commun permet de constituer ce que Moine, dans un tout autre contexte appelle « une société de vivre ensemble » (Moine, 2006 : 119). Ainsi, bien que présentant un éventail de moyens et de conceptions divergentes de la forêt, deux points communs unissent les différentes communautés : leur vision de la préservation du milieu forestier et plus largement du territoire, inscrite dans une épistémologie traditionnelle qui cherche à s'harmoniser à la rationalité scientifique et la conviction que le fondement du développement durable est la reconnaissance des droits intrinsèques des Premiers habitants du territoire.

Toutefois bien que le développement durable soit prôné, l'application est loin d'être aussi évidente car la majorité des communautés possèdent peu d'outils et peu de ressources. De plus, bien que leur volonté de prise en charge s'exprime par de nouvelles stratégies, le contexte des réserves telles qu'elles sont décrites et articulées dans la loi sur les Indiens, qui

date de 1876, limite malgré tout la gestion de leur territoire. Ceci explique par ailleurs, que plusieurs conseils de bande consacrent ou ont consacré pendant longtemps, leur énergie sur le développement de la réserve et non pas de l'ensemble de leur territoire. Les revendications territoriales de certains groupes, pensons par exemples à celles du Conseil tribal Mamuitun, cherchent d'ailleurs à redéfinir cette territorialisation des enjeux de prise en charge. Un terrain d'exploitation de 250 000m<sup>2</sup> dans la Réserve faunique Ashuapmushuan serait d'ailleurs octroyé à la communauté de Mashteuiatsh comme projet-pilote.

D'autre part, l'industrie de l'exploitation forestière ne semble pas être si bénéfique pour les communautés autochtones. Si quelques entrepreneurs de Mashteuiatsh profitent de celle-ci, c'est plutôt par le biais d'activités qui touchent à l'aménagement du milieu forestier. Bien que statistiquement près de 200 personnes travailleraient de près ou de loin dans cette industrie, comme ce sont des emplois saisonniers les retombées ne semblent pas si significatives pour les familles. Par ailleurs, la main-d'œuvre est parfois difficile à recruter car ces emplois ne correspondraient pas aux attentes et aux besoins de plusieurs membres de la communauté. En fait, la cueillette de bleuets ou la trappe participeraient beaucoup plus à la croissance du revenu familial. Le conseil envisage d'ailleurs quelques projets dans cette perspective.

Finalement, dans le contexte actuel, où la jeunesse ne s'intéresse plus autant aux activités en forêt, la transmission des savoirs ilnus se présente comme l'un des enjeux prioritaires de la communauté. À Mashteuiatsh, les programmes institutionnels et les projets communautaires abondent en ce sens. Alors que les lois cherchent à définir l'identité ilnu en fonction d'un passé figé, elle ne se restreint pas aux activités traditionnelles pratiquées dans la forêt. La représentation de l'identité ilnu comme étant en danger, présente d'ailleurs une dynamique d'intériorisation de cette judiciarisation identitaire. Dans cette perspective, le milieu forestier est à la fois un acteur et un lieu, qui participe à la réflexion sur l'héritage culturel qu'ils lègueront à leur descendance. Cette dimension culturelle est en fait, la base de leur représentation du « développement durable équilibré ».

## Bibliographie

- BERKES, Fikret & Davidson-Hunt, J. Iain. (2006) « Biodiversity, traditional management systems, and cultural landscapes : examples from the boreal forest of Canada », *International Social Science Journal*, 58 (187) : 35-47.
- BRUNOIS, F. (2004) « La forêt peut -elle être plurielle? Définitions de la forêt des Kasuas de Nouvelle-Guinée », *Anthropologie et Sociétés*, 28 (1) : 89-107.
- CHABOT, Marcelle & Lévesque, Carole. (2000) *Les savoirs autochtones : Contributions à l'État des connaissances*, Montréal, Inditerra : 39p.
- COALITION POUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA FORÊT. (2006) « Droits et participation des peuples autochtones », *Recherches amérindiennes au Québec*, 36 (2-3): 131-132.
- CONSEIL DES ANICINAPEK DE KITCISAKIK. (2004) *Les Anicinapek de Kitcisakik*, Mémoire sur la Réserve de biodiversité du lac Sabourin déposé aux Bureau des Audiences publiques en environnement sur la Réserve de biodiversité du lac Sabourin : 6p.
- DOMINIQUE, Gilbert. (2006) *Forum québécois sur le développement de partenariat d'affaire avec les communautés autochtones*. Notes du chef Gilbert Dominique Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, lors de la Conférence sur le partenariat : 16p.
- GOULET, J.-G.A. (2004) « Une question éthique venue de l'autre monde. Au-delà du grand partage entre nous et les autres », *Anthropologie et Sociétés*, 28 (1) : 109-126.
- GUAY, C. et Martin, T. (à paraître)
- GUIGNIER, Armelle. (2003) *Le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans le développement durable : figurants ou acteurs?* France, Pulim :165p.
- INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. (2006) *Stratégie de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador* : 31p.
- MARTIN, Thibault. (2003) *De la Banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik*, Québec, Les Presses de l'Université Laval : 202p.
- MOINE A. (2006) «Le territoire comme système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie», *L'espace géographique*, 2 : 115-132.
- CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT. (2004) *Mémoire de la Nation huronne-wendat concernant la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, Secteur du développement économique, services techniques, terres & habitations : 10p.
- POIRIER, S. (2004) « La (dé)politisation de la culture? Réflexions sur un concept pluriel », *Anthropologie et Sociétés*, 28 (1) : 7-21.

POIRIER, Sylvie. (2000) « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : Réflexions sur des exemples canadiens et australiens », *Anthropologie et Sociétés*, 24(1) : 137-153.

ROUÉ, M. (2003) « ONG environnementalistes américaines et Indiens Cris. Une alliance contre nature pour sauvegarder la nature? », *Revue internationale des sciences sociales*, 4 (178) : 679-687.

SAINT-ARNAUD, M., Sauvé, L. et Kneeshaw, D. (2005) « Forêt identitaire, forêt partagée : trajectoire d'une recherche participative chez les Anicinapek de Kitcisakik », *Vertigo*, 6 (2) : 2-12. <<http://www.vertigo.uqam.ca>> Consulté, le 16 septembre 2007.

SAUVÉ, L., Godmaire, H., Saint-Arnaud, M., Brunelle, R. et Lathoud, F. (2005) « Regards croisés sur une éducation relative à l'environnement en milieu autochtone », *Recherches amérindiennes au Québec*, 35 (3) : 85-94.

WYATT, Stephen. (2006) « Si les autres le font, pourquoi pas nous? La quête des Atikamekw de Wemotaci pour un rôle dans la foresterie au Nitaskinan », *Recherches amérindiennes au Québec*, 36 (2-3) : 9-18.